

SEANCE DU 20 AVRIL 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI — A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

OBJET :

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

AFFECTATION DU RESULTAT

Secrétaire : F. MARCHETTI

BUDGET
ORDURES MENAGERES

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Le Premier vice-président informe l'assemblée de la nécessité d'affecter une partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif 2014 du budget des Ordures Ménagères présente un excédent de fonctionnement de 215 382.93 €.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Le Premier vice-président propose d'affecter le résultat en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 35 071.30 € et de reporter au compte 002, excédent de fonctionnement la somme de 180 311.63 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 35 071.30 € et de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de 180 311.63 €.



Fait et délibéré, le 20 avril 2015
Pour copie conforme

Le Premier vice-président

